

## Procès-verbal de la réunion du Conseil municipal

le 21 avril 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt et un avril à vingt heures, les membres du Conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance à la mairie de Le Pas, sous la présidence de Magali LAUNAY, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Étaient présents (10) : LAUNAY Magali, Maire, LECARPENTIER Raphaël, LESAVOUREY Cyril, Adjoint, NEEL Romain, HAVARD Jessica, GRINENWALD Jacky, GOUSSIN Gaëtan, GRANGER Nicolas FOUASSIER Solenne, GUYARD Anita

Absents excusés : LECOMTE Julien, THERIAU Mickael

Secrétaire de séance : GRANGER Nicolas

---

### Ordre du jour

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 23 Mars 2023
2. Réhabilitation du logement 13 rue du Bocage : choix d'un électricien plombier
3. Questions diverses

---

Madame le Maire demande l'autorisation de rajouter un 3 ème point à savoir une DIA. Aucune objection n'est formulée.

### 1 – Validation du compte rendu de la réunion du 23/03/2023

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents.

### 2. Réhabilitation du logement 13 rue du Bocage : choix d'un électricien plombier

**OBJET** : Madame le maire expose que suite au dernier conseil le devis d'un artisan n'était pas à jour Etant donné qu'il était trop ancien par rapport au dernier artisan qui a devisé. Une a jour de ce devis permet de faire un comparatif cohérent. Madame le Maire expose les devis pour les deux lots plomberie et électricité.

Entreprise SA Energie

- plomberie 6 960,23 TTC

- électricité 14 913,51 TTC

Entreprise Marcadet

- plomberie 5 801,71 TTC

- électricité 11 848,11 TTC

### Délibération n 2023-31

Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

#### 3- DIA n 5317624-0002

Nous avons reçu une déclaration d'intention d'aliéner concernant une habitation située 5 rue de Normandie cadastrée section F 034.

Madame le Maire propose de ne pas préempter sur cette parcelle.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil, à l'unanimité, ont décidé de ne pas préempter.

### Délibération n°2023-32

*Arrivée de Mme Fouassier Solenne à 20h20*

#### 4- travaux épicerie

Madame le Maire informe que deux architectes ont la charge de l'étude de faisabilité pour transformer le logement de l'épicerie en labo traiteur de l'aménagement intérieur, isolation et autre ...il en retourne des professionnels que le cout des travaux risquent d'être important et qu'il faut environ 10 mois pour une faisabilité complète, les chiffres seront apportés au prochain conseil. Une intervention est programmée prochainement par Mr Sallin pour nettoyer le terrain et par l'entreprise Gorrise pour couper le sapin qui en cas de chute peut être très dangereux pour la salle et l'épicerie. L'épicerie a été totalement vidée dernièrement.

#### 5- Question diverses :

- Mme HAVARD demande s'il serait possible de revoir ce qui est mis pour les colis des anciens en fin d'années ? Il est proposé de réétudier cela a la prochaine commission solidarité. Elle informe aussi d'une marche nocturne est programme le 12 mai a Ambrières les vallees

- M. GOUSSIN informe qu'il faudra remplacer M. FORET dans les commissions dont il faisait partie. Cette question sera vue au prochain conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.

Le secrétaire

N.G.



Le Maire



*curay. M*